

REVUE DE PRESSE



14/11/2025



FONCTION PUBLIQUE

Le CSFPE désormais doté d'une formation spécialisée traitant des questions d'action sociale de l'État

Près de quatre mois après son examen en Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, est publié au Journal officiel, le 1^{er} novembre 2025, un décret, entré en application le 2 novembre, qui crée en son sein une formation spécialisée relative aux questions d'action sociale. Cette cinquième formation spécialisée du CSFPE vise à "proposer des orientations stratégiques de l'action sociale de l'État et de se prononcer sur les lignes directrices de la politique d'action sociale". Elle ne se substitue pas au Comité interministériel d'action sociale.



La cinquième formation spécialisée du CSFPE sera "consultée sur les principales questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des prestations d'action sociale destinées aux agents de l'État". Shutterstock - Chinnapong
Le CSFPE est doté depuis dimanche 2 novembre d'une cinquième formation spécialisée. Le décret n°2025-1040 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052473392>) du 31 octobre 2025 crée une formation spécialisée dénommée "commission de l'action sociale" au sein du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État. Celle-ci vient s'ajouter aux quatre autres FS (formation spécialisée) déjà existantes qui traitent respectivement des questions statutaires, de formation professionnelle, de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail, et de l'encadrement supérieur de l'État.

Ce texte avait reçu un avis majoritairement défavorable de la part des organisations syndicales lors de la séance plénière du 10 juillet, tous les syndicats votant contre hormis la CFDT et la FSU qui s'étaient prononcées en sa faveur (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/734909-la-creation-dune-formation-specialisee-dediee-a-laction-sociale-de-letat-rejetee-par-une-majorite-de-syndicats>)). La création de cette nouvelle formation spécialisée fait de fait l'objet de critiques de la part de certains syndicats.

"Rapprocher l'action sociale des autres politiques RH"

Pour mémoire, ce décret en Conseil d'État, qui est un texte autonomie, met en application l'une des 20 pistes d'évolution (la piste n°2), figurant parmi les six actions sociales six jugées "prioritaires" proposées dans le rapport sur l'action sociale de l'État que la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) avait présenté en mai dernier (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/731083-les-pistes-de-la-dgafp-pour-faire-evoluer-laction-sociale-dans-la-fonction-publique-de-letat-les-pistes-de-la-dgafp-pour-faire-evoluer-laction-sociale-dans-la-fonction-publique-de-letat>)). Cette piste n° 2 consistait à assurer la bonne articulation entre l'action sociale interministérielle et les actions sociales ministérielles, "la cohérence globale des dispositifs d'action sociale de l'État" et "établir les orientations stratégiques selon de nouvelles modalités de gouvernance, induisant le cas échéant la création d'une formation spécialisée du CSFPE". La création d'une telle formation spécialisée a donc pour objectif de : "porter le sujet 'action sociale' à un niveau de réflexion plus stratégique ; rapprocher l'action sociale des autres politiques RH (attractivité, QVCT (qualité de vie et des conditions de travail), etc.) ; définir une orientation de l'action sociale dans une logique pluriannuelle ; officialiser la compétence juridique du CSFPE sur les sujets d'action sociale". Elle "permettra de décloisonner les approches en ouvrant un champ d'intervention RH nouveau associant étroitement l'administration et les représentants du personnel". Une instance qui ne se substituera pas au Cias

Ce faisant, poursuivait le rapport de présentation, le CSFPE bénéficiera de compétences élargies permettant d'enrichir le dialogue social sur des questions qui jusqu'à présent n'étaient pas abordées en CSFPE ou ne relevaient pas de la compétence du Cias (Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État), comme par exemple : l'adéquation de l'offre d'action sociale aux besoins et attentes des agents, la situation relative des agents d'un ministère à l'autre, la coordination des stratégies et des moyens...", expliquait le rapport de présentation du projet de décret.

Ce dernier ajoutait que "la nouvelle FS se distinguera" du Cias, "qui est maintenu du fait de la complémentarité de ses compétences avec la future FS. En effet, tandis que cette dernière permettra aux représentants de l'administration et aux organisations syndicales de développer une vision panoptique de l'action sociale dans la fonction publique d'État, le Cias conservera ses compétences actuelles, qui consistent essentiellement à définir les orientations et à participer à la gestion des crédits de la seule action sociale interministérielle (ASI) financés exclusivement par la DGAFP." Une façon de rassurer les organisations syndicales, dont une majorité craint qu'à terme, le Cias ne soit absorbé par la nouvelle formation spécialisée.

Les prérogatives de la nouvelle formation spécialisée

La création de cette FS "action sociale" implique de modifier plusieurs articles du chapitre III du titre IV du livre II du code général de la fonction publique (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000044416551&idSectionTA=LEGISCTA000050548907&dateTexte=&categorieLien=cid>). Ce dernier précise désormais que "la formation spécialisée compétente pour l'examen des questions mentionnées au 5° de l'article R.243-19, dénommée 'commission de l'action sociale', examine les questions relatives à l'action sociale au bénéfice des agents de l'État".

Cette formation est "consultée sur les principales questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des prestations d'action sociale destinées aux agents de l'État". À ce titre :

- elle "propose des orientations stratégiques de l'action sociale de l'État" ;
- et "apporte son concours à la formation plénière dans les matières relevant de son champ de compétence, en examinant les questions qui lui sont soumises par celle-ci".

"Elle est présidée par le ministre ou son représentant" et "se réunit au moins deux fois par an".

La rédaction finale diffère légèrement du projet de décret. À notamment été supprimé la mention selon laquelle cette formation spécialisée "donne son avis sur les lignes directrices de la politique d'action sociale de l'État". De même ne figure plus le fait qu'elle "peut, à l'initiative du ministre chargé de la Fonction publique, être saisie pour avis d'un projet de texte portant sur la politique d'action sociale de l'État". À l'inverse, est désormais précisé qu'"elle est consultée sur les principales questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des prestations d'action sociale destinées aux agents de l'État".

Dialogue social (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21299>) Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>)

Financement - Budget (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21298>) Ressources humaines

(<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21305>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 740271  4 min de lecture

Par Clarisse Jay Publiée le 03/11/2025 à 09h46

Les défis du braille, deux cents ans après son invention

Le code créé par le Français Louis Braille, en 1825, a ouvert la lecture et l'écriture aux aveugles du monde entier et a su s'adapter à l'informatique. Mais il est menacé par la concurrence de l'audio et du numérique, et par le manque d'enseignants.

Par Anne-Aël Durand

Publié aujourd'hui à 07h00 · Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



Une tablette pour écrire le braille, à l'Institut national des jeunes aveugles, à Paris, le 3 novembre 2025. BENJAMIN GIRETTE POUR « LE MONDE »

En 1825, un garçon de 16 ans, originaire de Coupvray, en Seine-et-Marne, présente à ses camarades de l'Institution royale des jeunes aveugles de Paris un système d'écriture en points saillants, qui leur ouvrira l'accès à la lecture et à la connaissance : le jeune Louis Braille a officiellement inventé le code qui porte son nom.

Deux cents ans après, un colloque et des ateliers sont organisés à Paris, du jeudi 13 au samedi 15 novembre, pour célébrer la « révolution » qu'a constituée cette découverte pour les aveugles, son importance pour l'accès à l'éducation et à l'emploi et les innovations qu'il continue de susciter. Car si le braille a su s'adapter aux technologies modernes, il reste paradoxalement menacé par d'autres usages numériques, et par le manque d'enseignants.

L'idée d'instruire les aveugles, auparavant délaissés dans des asiles ou dans leur famille, est promue à la fin du XVIII^e siècle par le pédagogue Valentin Haüy, fondateur de l'école où Louis Braille a été élève puis professeur. Il crée un système de grandes lettres en relief sur papier cartonné, permettant l'accès

à la lecture. Puis un ancien militaire fasciné par les écritures alternatives, Charles Barbier de La Serre, invente un code pour lire de nuit, basé sur une grille de douze points en relief. Louis Braille y a accès à 12 ans et le perfectionne en le réduisant à six points, permettant 64 combinaisons pour toutes les lettres et signes de ponctuation. Un format facile à appréhender du bout d'un seul doigt.

« *Son génie a été de trouver ce qui convenait le mieux à la psychologie tactile, résume Zina Weygand, historienne spécialiste de la cécité. Le braille a été adopté par les aveugles du monde entier et reconnu, en 1878, comme une écriture universelle.* » Très vite adaptée à la musique ou aux mathématiques, il a été décliné aux alphabets cyrillique et hébreu ou encore aux caractères japonais. « *Ce n'est pas un système figé : actuellement, on travaille avec des experts le code du langage python, détaille Eric Obyn, professeur de braille à l'Institut national des jeunes aveugles. Les outils aussi se sont adaptés.* »



Une machine Perkins pour écrire le braille, à l'Institut national des jeunes aveugles, à Paris, le 3 novembre 2025. BENJAMIN GIRETTE POUR « LE MONDE »

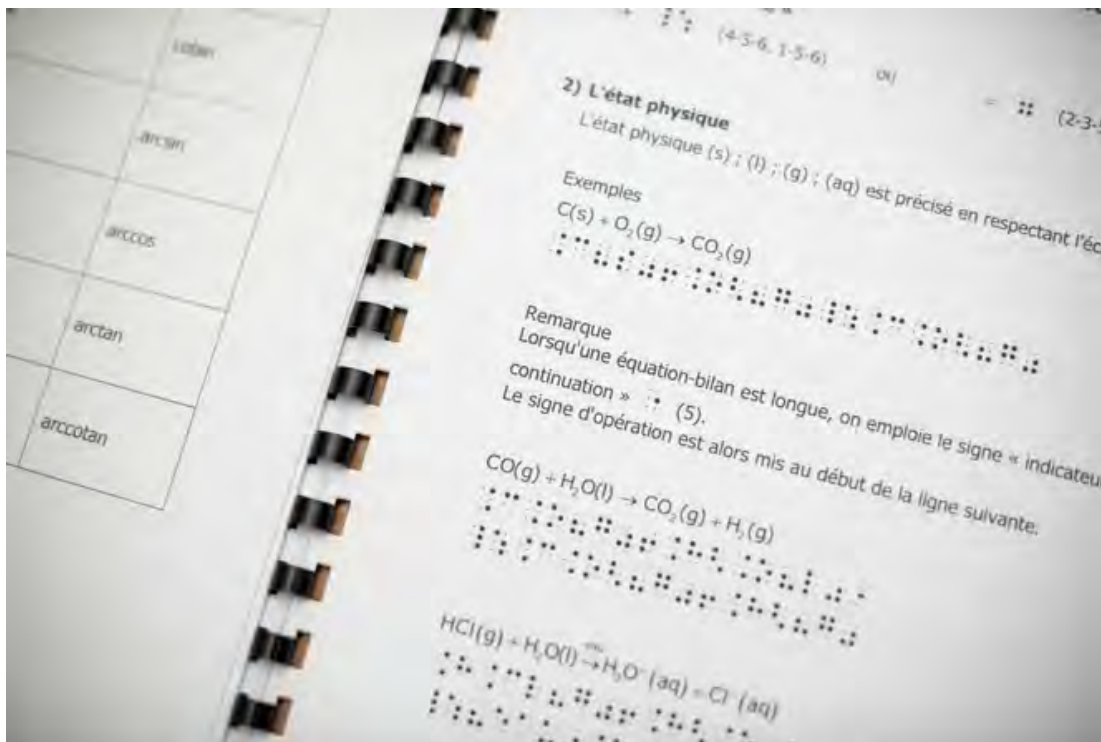


Un poste de travail avec une plage braille pour écrire ou lire en braille, à l'Institut national des jeunes aveugles, à Paris, le 3 novembre 2025. BENJAMIN GIRETTE POUR « LE MONDE »

Outils informatiques

Durant ses études, M. Obyn prenait des notes avec une tablette et un poinçon, de droite à gauche sur l'envers de sa feuille, avant de la retourner pour se relire, ou utilisait une machine Perkins, permettant d'écrire le braille de façon mécanique. Désormais, il s'appuie sur des outils informatiques : un afficheur braille, sorte de clavier où des picots s'activent pour transcrire les textes, et un bloc-notes numérique, pour lire, écrire ou se connecter à un smartphone. *« Je peux y stocker l'équivalent de vingt livres. Avant, il fallait attendre qu'ils soient imprimés en braille. Maintenant, je les récupère en format pdf ou epub et ça les transcrit instantanément, s'enthousiasme l'enseignant. Grâce aux nouvelles technologies, j'écris un message en braille et vous le recevez dans votre code à vous. »*

Mais ces équipements coûtent cher : de 1 500 à 5 000 euros suivant les modèles. Et le braille subit la concurrence d'innovations, plus facilement disponibles sur smartphone ou ordinateurs, comme la synthèse vocale, l'agrandissement des caractères pour les malvoyants, ou encore la description d'images par l'intelligence artificielle.



Des cours scientifiques avec leur transcription en braille. à l'Institut national des jeunes aveugles, à Paris, le 3 novembre 2025. BENJAMIN GIRETTE POUR « LE MONDE »

« On estime que 15 % de personnes aveugles lisent le braille, mais c'est un chiffre à manier avec prudence, de même que celui de 2 millions de déficients visuels, avance Bruno Gendron, président de la Fédération des aveugles de France. Ce qu'on sait, c'est qu'il y a de moins en moins d'enfants qui naissent aveugles, mais qu'il y a de plus en plus d'aveugles ou de malvoyants à partir de 55-60 ans, à cause de maladies dégénératives. Ces personnes n'apprennent pas le braille, sauf peut-être pour déchiffrer les boîtes de médicaments. »

Manque de formateurs

En 2023, l'étude Homère, réalisée par des chercheurs des universités Paris-8 et Lyon-2 avec plusieurs associations, a confirmé la corrélation entre l'usage du braille et l'âge de survenue de la déficience visuelle, mais aussi avec le niveau d'études. *« Deux facteurs font qu'on n'apprend pas le braille : le temps d'accepter son handicap, et celui pour l'apprendre et avoir un enseignant disponible »*, analyse Ani Sargsyan, une jeune femme devenue malvoyante à 13 ans, très attachée à ce code. Grâce à un

enseignement spécialisé, elle a pu maîtriser les bases en un an, puis suivre des études supérieures jusqu'à décrocher deux masters.

Pour Nathalie Lewi-Dumont, maîtresse de conférences émérite à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive et coautrice d'une étude en 2021 sur les pratiques de lecture et d'écriture chez les brailleuses de différentes générations, le principal obstacle est le manque de formateurs. *« Ce qui est important, c'est d'apprendre les bases en CP-CE1 et ensuite les élèves ont moins besoin d'accompagnement, sauf parfois en mathématiques ou pour apprendre le braille abrégé. Mais il n'y a pas assez d'enseignants spécialisés, c'est très préoccupant. »*

Selon une enquête menée en 2021 par l'association nationale des parents d'enfants aveugles, auprès de la moitié des services d'accompagnement spécialisés dans la déficience visuelle, seuls 18 % des enfants suivis étaient brailleuses. Et au moins 600 enfants étaient en liste d'attente sans aucun accompagnement. L'association déplore le désengagement de l'éducation nationale qui *« met de moins en moins d'enseignants spécialisés à disposition et ne les envoie que rarement en formation spécifique à la déficience visuelle, ce qui pénalise de nombreux élèves »*.

« On n'imaginerait pas en France dire à un enfant voyant : "tu n'as pas de professeur pendant un an, tu vas attendre pour apprendre à lire". C'est ce qui se passe dans certains départements pour les élèves déficients visuels », s'indigne Bruno Gendron.



Buste de Louis Braille (1809-1852) enseignant, inventeur et musicien français, à l'Institut national des jeunes aveugles, à Paris, le 3 novembre 2025. BENJAMIN GIRETTE POUR « LE MONDE »

Anne-Aël Durand

Le Monde Ateliers

[Découvrir](#)

Santé : « L'IA peut sauver la Sécu et les patients, mais nos cerveaux fuient et nos données dorment »

Pourquoi laisser la Chine et les Etats-Unis dominer l'IA en santé quand la France a tous les atouts en main ? Un collectif d'entrepreneurs et de professionnels du secteur de la santé appellent à un pacte de responsabilité collectif pour bâtir une souveraineté sanitaire européenne.



L'IA pourrait révolutionner la santé en France et en Europe. (iStock)

Par **Tribune collective**

Publié le 14 nov. 2025 à 08:25 | Mis à jour le 14 nov. 2025 à 09:56

Nous voilà face à une opportunité unique : bâtir une France et une Europe souveraines, au bénéfice de tous. Nous avons tout pour y parvenir : entreprises innovantes attachées aux spécificités de notre système de santé, excellence académique et médicale et

données de santé de qualité pour développer nos modèles. Donnons-nous les moyens de nos ambitions.

Alors que nous faisons face à **une situation budgétaire inextricable**, il n'est plus à prouver que l'IA est doublement gagnante en santé : elle est une source d'économies pour la Sécurité sociale tout en améliorant la prise en charge des patients, les conditions de vie des soignants, et permet d'éviter des actes inutiles, libérer du temps médical, prédire l'évolution de maladies avant leurs premiers symptômes, personnaliser le soin et la prévention, accélérer le développement de nouveaux médicaments, ou encore simplifier les organisations.

LIRE AUSSI :

- **TRIBUNE – Souveraineté : « Investissons dans la recherche médicale française ! »**

Du reste, notre système de santé s'en saisit déjà :

- Les hôpitaux structurent les données de santé de leurs patients au profit de la recherche clinique et de l'amélioration des parcours de soin ;
- Les soignants recourent quotidiennement à des modèles prédictifs, notamment en cardiologie, immunologie, radiologie ou oncologie. En ville, ils s'équipent aussi de solutions pour renforcer la pertinence de leurs choix et regagner du temps médical ;
- Les patients disposent eux aussi d'une gamme croissante d'outils pour suivre et améliorer leur santé, sans, in fine, sursolliciter le système.

Cependant, plusieurs chiffres alertent et nous appellent à faire dès maintenant le choix de l'ambition :

- En 2023, la Chine a produit près de 24.000 publications d'IA en santé, les Etats-Unis environ 20.000, et l'UE moins de 10.000.
- 80 % des données médicales d'intérêt sont non structurées et donc inexploitable.

Des volumes massifs de données à collecter

La première priorité clé est la donnée. Chacun sait qu'une IA performante se nourrit de volumes massifs de données, sans lesquelles même les algorithmes les plus sophistiqués resteront aveugles. Or l'IA peut aussi nous aider à relever un défi en amont : celui de la

collecte et de la structuration massives de ces données en toute sécurité. Nous possédons ce savoir-faire, saisissons-le.

LIRE AUSSI :

- **ANALYSE – L'IA et la santé, un mariage pour la vie**
- **DECRYPTAGE – L'IA en santé, la carte maîtresse de la France**

La puissance publique a elle aussi un rôle crucial à jouer pour mettre à disposition des données difficilement accessibles (biologiques, histopathologiques, génomiques, organisationnelles, évaluation, recommandations médicales) tout en assurant le respect absolu de la vie privée. Nous en appelons à une véritable collaboration public-privé, garante de fiabilité et d'excellence.

Pour un choc d'investissement

La deuxième clé est bien connue : déployer en Europe un choc d'investissement massif, public comme privé. Dans la recherche, avec des axes prioritaires à fixer par l'Etat ; dans la numérisation du système de soins et la transition vers le cloud, sans laquelle l'IA ne pourra pas se déployer ; dans l'évaluation et le remboursement et des solutions numériques et des outils à usage professionnel de diagnostic ou de soin.

Enfin, alors que nous faisons face à une **fuite des cerveaux d'une ampleur inédite**, il est urgent de rendre la France et l'Europe autrement plus attractives pour les chercheurs et développeurs.

« Le non-recours à des outils d'IA validés et disponibles pourrait constituer une perte de chance pour les patients, notamment dans des situations où ces outils permettraient un diagnostic plus précoce ou plus précis. » Ce constat de l'Académie de médecine, nous y souscrivons pleinement.

Nous, acteurs de terrain, appelons à agir maintenant et collectivement, à un nouveau pacte de responsabilité, pour faire de la France un champion de l'IA en santé, au service de tous.

Les signataires de la tribune :

Pr Jean-Emmanuel Bilbault est professeur en oncologie-radiothérapie à l'université Paris-Cité, praticien à l'hôpital européen Georges-Pompidou - APHP, co-fondateur de Jaide.

Pr Pierre-Antoine Gourraud est professeur en biologie cellulaire, praticien hospitalier au CHU de Nantes, fondateur de la Clinique des données et co-fondateur du projet BioMistral.

Philippe El Sair est président de la Conférence des Directeurs généraux de CHU, directeur général du CHU de Nantes.

Franck Le Ouay est co-fondateur et PDG de Lifen.

Stanislas Niox-Chateau est co-fondateur et PDG de Doctolib. Cette tribune a été signée par seize entrepreneurs et personnalités du monde médical et de la recherche. [La suite des signataires est lisible ici.](#)

Tribune collective

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Santé et hôpitaux

Municipales 2026 : malgré un mandat éprouvant, les maires déterminés à remplir

Avec 57,8 % d'édiles prêts à se représenter, l'enquête réalisée par les politistes Martial Foucault et Pierre-Henri Bono montre que la crise de vocation est loin de toucher les élus locaux. A quatre mois des élections municipales, ces derniers se montrent plutôt satisfaits de leur mandat, malgré des contraintes administratives et financières de plus en plus pesantes.

Par Benoît Floc'h

Publié aujourd'hui à 06h00, modifié à 08h19 • Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés



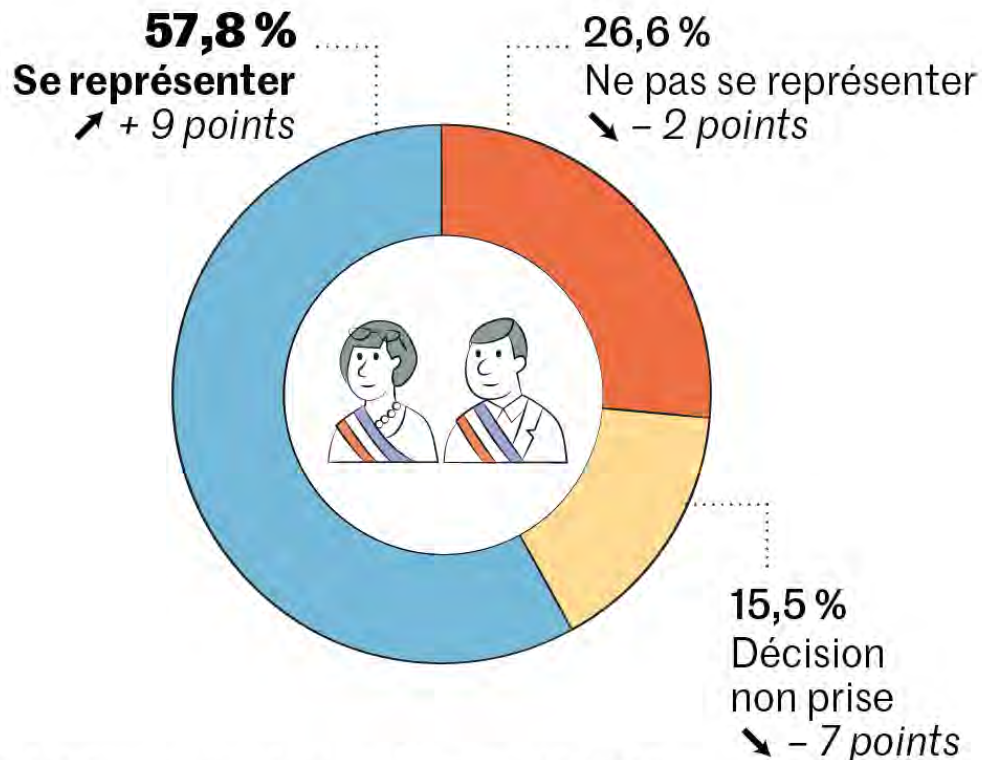
Un maire porte son écharpe, juin 2025. LUDOVIC MARIN/AFP

La crise de vocation des maires, tant redoutée, n'est-elle qu'une chimère ? Il est tentant de le penser en découvrant les résultats de l'enquête conduite par les deux professeurs de Sciences Po, Martial Foucault et Pierre-Henri Bono, pour le compte de l'Association des maires de France (AMF). En effet, 57,8 % des édiles interrogés affirment vouloir se représenter lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2026. Ils n'étaient que 49 % à la même période, en 2019, avant le scrutin de 2020. Ces données sont représentatives de l'ensemble des communes de moins de 30 000 habitants, soit 99 % de l'ensemble.

Vers un nouveau mandat ?

Que prévoyez-vous de faire à la fin de votre mandat actuel ?*

↗↘ Evolution par rapport à 2019



* Le total des pourcentages est inférieur à 100 % du fait des arrondis.

Infographie Le Monde

Source : enquête 2025 Cevipof-Sciences Po en partenariat avec l'Association des maires de France, réalisée en ligne du 1^{er} au 29 octobre auprès de 33 345 maires. 3 774 réponses complètes ont été reçues.

A l'approche du congrès de l'AMF, qui se tiendra à Paris du mardi 18 au jeudi 20 novembre, les chercheurs ont envoyé, en octobre, un questionnaire de 65 questions à 33 345 maires. Parmi eux, 3 774 y ont apporté une réponse complète.

« On est très loin de la "crise de vocation", commente Martial Foucault. Cette expression malvenue laisse entendre que les citoyens ne voudraient plus s'engager pour la vie locale. Nos chiffres disent le contraire. » Le chercheur se félicite de la « vitalité démocratique » dont cela témoigne. Si l'on compare ces résultats avec ceux des trois dernières élections municipales, « tout laisse à penser que l'on se rapprochera [en 2026] des niveaux observés en 2008 (68 % de maires sortants étaient candidats), en 2014 (71 %) et en 2020 (68 %) », écrit le professeur.

Lire aussi (2024) |

[Avec la hausse des démissions de maires, la crainte d'un « crash démocratique »](#)

Pour autant, la détermination des maires, nuance David Lisnard, président de l'AMF, « ne doit pas cacher la réalité : celle de mandats de plus en plus difficiles à exercer, en raison des blocages administratifs et financiers, qui conduisent à une multiplication des démissions », même si la cause première des départs, ce sont les dissensions au sein du conseil municipal. Il n'en reste pas moins que

l'on constate un record de démissions de maires et d'élus municipaux. *« Quatre fois plus qu'il y a vingt ans, rappelle l'édile (Les Républicains) de Cannes (Alpes-Maritimes). Alors ceux qui sont restés, malgré toutes les crises affrontées, ont démontré leur capacité de résistance. »*

« Préservés de la polarisation politique »

Mais l'engagement produit aussi *« de la déception chez certains »*, constate Martial Foucault. A mi-mandat, les maires se débattent dans les difficultés et ils le font savoir. Cependant, *« les récriminations sont mises de côté avant les élections, poursuit le politiste. Ceux qui s'arrêtent sont satisfaits de ce qu'ils ont accompli et éprouvent peut-être une forme de "délivrance". Ceux qui continuent peuvent difficilement mettre en avant un bilan négatif »*.

Newsletter

« Politique »

Chaque semaine, « Le Monde » analyse pour vous les enjeux de l'actualité politique

S'inscrire

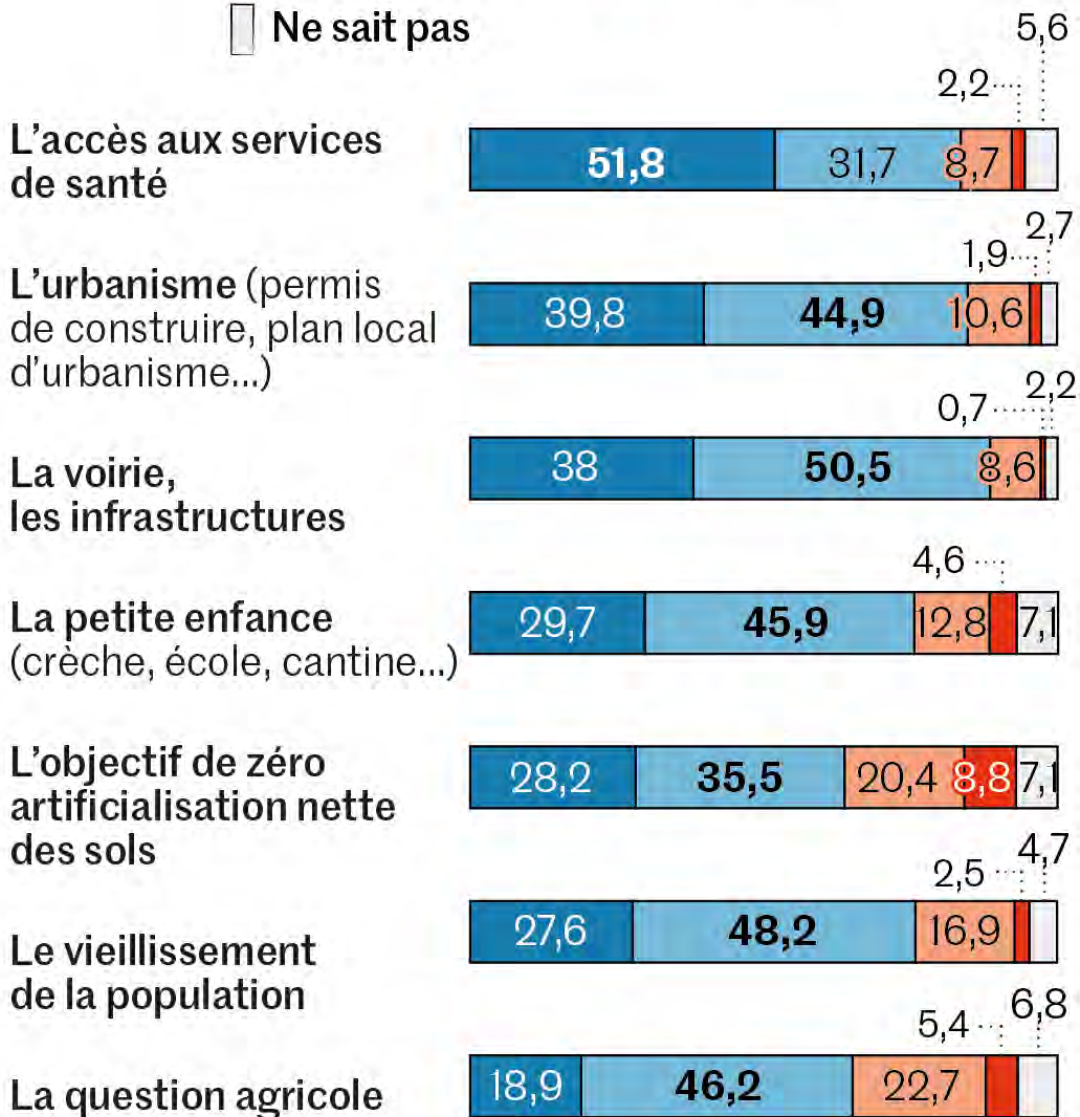
Il n'empêche, le mandat 2020-2026 a été éprouvant, marqué par la crise sanitaire, les tensions inflationnistes et une forte instabilité politique nationale. Malgré tout, l'idée que les maires se font de leur rôle et l'envie d'agir l'emportent manifestement sur la fatigue et le découragement.

Car neuf points de différence avec l'enquête de 2019, au sujet de la volonté des maires sortants de se représenter, *« ce n'est pas rien »*, souligne Martial Foucault. *« La séquence politique nationale du moment leur fait sans doute prendre conscience qu'ils sont préservés de la polarisation politique »*, avance-t-il. Sans compter que les édiles interrogés en 2019, se remémore le chercheur, avaient été ébranlés par la crise des « gilets jaunes ». Ils avaient eu le sentiment que rien n'en était sorti, ce qui avait nourri de la frustration et le sentiment de ne pas être reconnus de la part de l'exécutif.

Sujets de campagne

Selon vous, quelle place occuperont les sujets suivants au cours de la prochaine campagne municipale ?

Réponses, en %*
■ Très importante ■ Pas très importante
■ Assez importante ■ Pas importante du tout
■ Ne sait pas



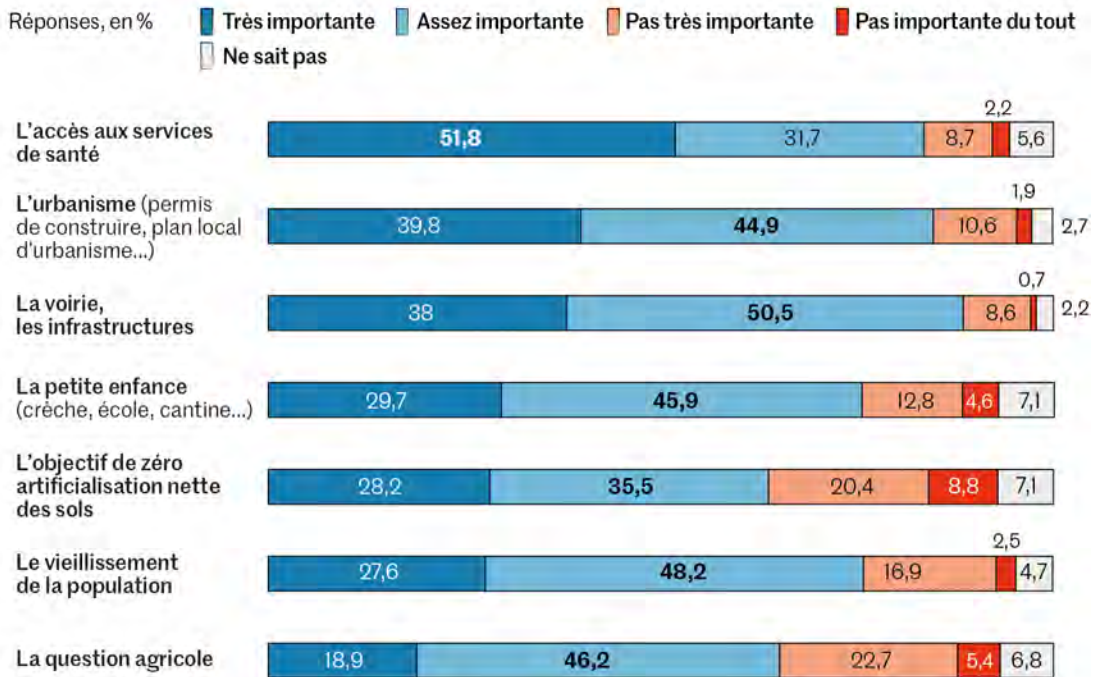
* Le total n'est pas toujours égal à 100 % du fait des arrondis.

Infographie *Le Monde*

Source : enquête 2025 Cevipof-Sciences Po en partenariat avec l'Association des maires de France, réalisée en ligne du 1^{er} au 29 octobre auprès de 33 345 maires. 3 774 réponses complètes ont été reçues.

Sujets de campagne

Selon vous, quelle place occuperont les sujets suivants au cours de la prochaine campagne municipale ?



* Le total n'est pas toujours égal à 100 % du fait des arrondis.

Source : enquête 2025 Cevipof-Sciences Po en partenariat avec l'Association des maires de France, réalisée en ligne du 1^{er} au 29 octobre auprès de 33 345 maires. 3 774 réponses complètes ont été reçues.

Infographie Le Monde

Dans la décision d'arrêter, l'âge est de loin le facteur le plus décisif : 73 % des maires de moins de 35 ans veulent se représenter, contre 30 % seulement parmi les plus de 75 ans. De même, le fait d'anticiper une dégradation de la situation de sa commune pèse sur le désir de rester aux commandes. Mais quand ils continuent, c'est pour poursuivre des projets déjà engagés (80 %) et servir l'intérêt général (79 %). Et, parfois, parce que personne d'autre ne veut se porter candidat (17 %).

Globalement, l'enquête de 2025 brosse un portrait d'élus plutôt optimistes, qui contraste avec la difficulté du mandat, l'image que l'on donne de leur état d'esprit et la crise politique nationale. Certes, à cinq mois des élections, il y a nécessairement une part d'autosatisfaction. Depuis 2022, ils sont de plus en plus nombreux à considérer que la situation générale de leur ville ou de leur village s'est améliorée depuis cinq ans. Neuf sur dix affirment que les finances de leur commune sont « saines », avec un bond de 20 points depuis 2022, ou « plutôt saines ».

Sept sur dix assurent avoir la reconnaissance des habitants. Ils sont autant à se déclarer « satisfaits de la vie qu'ils mènent », et cela s'est amélioré depuis 2023. Le fait de considérer que « l'on peut faire confiance à la plupart des gens » s'est considérablement redressé depuis 2023, passant de 36 % à 47 %. Une écrasante majorité d'entre eux font également état de conseils municipaux qui se tiennent pacifiquement.

2,6 semaines de congé par an

Pourtant, les contraintes sont lourdes. Les maires consacrent de plus en plus de temps à leurs tâches : 34,8 heures par semaine, contre 28,7 heures hebdomadaires en 2018. Et à partir de 3 500 habitants, c'est au-delà de cinquante heures. Ils ne prennent en outre que 2,6 semaines de congé par an. Et 13 % n'en prennent même jamais.

Et c'est sans parler de la violence. Certes, la tendance est à l'amélioration depuis 2023. Mais la hausse demeure forte depuis 2020 : 65 % des maires déclarent avoir été victimes d'incivilités, contre 53 % en 2020. La progression est de huit points pour les attaques sur les réseaux sociaux (28 %, contre

20 %), et de sept points pour les injures (36 %, contre 29 %). Les proches sont touchés dans 12 % des cas.

Menaces personnelles

Depuis plusieurs mois, les élus locaux et nationaux sont exposés à plusieurs formes de menaces. Avez-vous été personnellement victime, dans le cadre de l'exercice de vos fonctions de maire, des faits suivants ?

Plusieurs
réponses
possibles,
en %

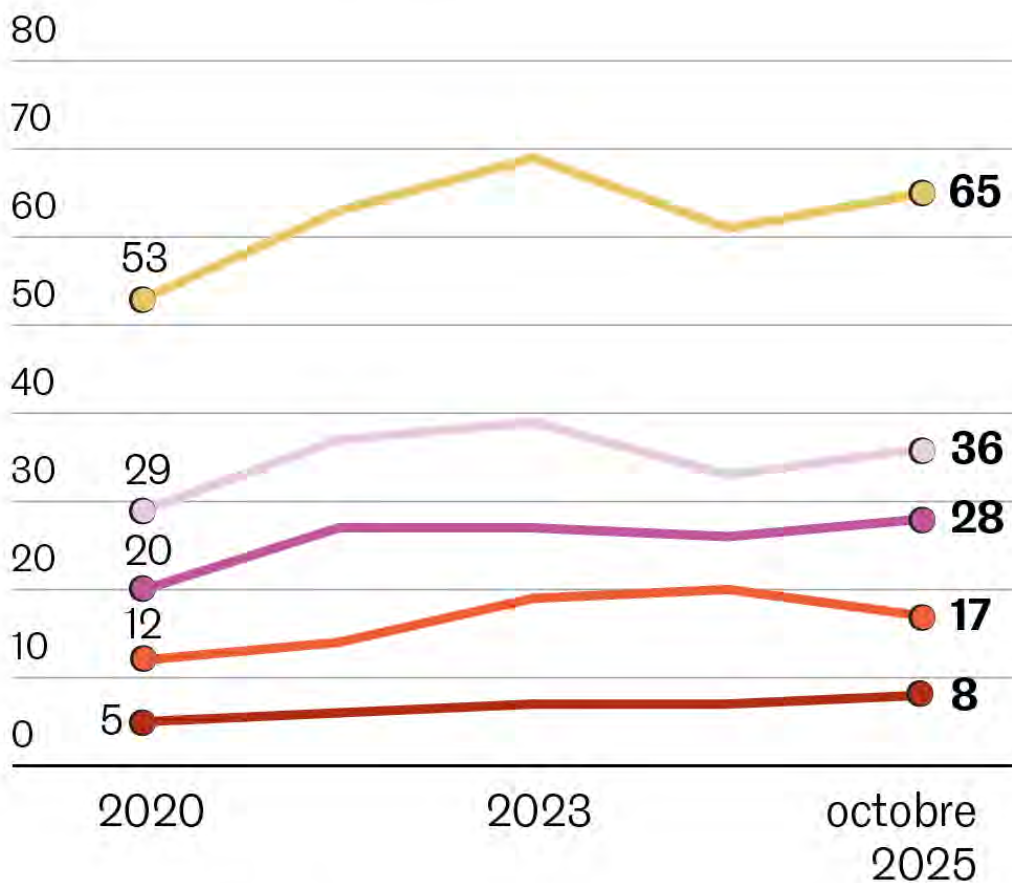
Incivilités

Injures ou insultes

Attaques sur
les réseaux sociaux

Harcèlement
moral

Agressions
physiques



Infographie *Le Monde*

Source : enquête 2025 Cevipof-Sciences Po en partenariat avec l'Association des maires de France, réalisée en ligne du 1^{er} au 29 octobre auprès de 33 345 maires. 3 774 réponses complètes ont été reçues.

Atteintes à la commune

Avez-vous observé, au cours des cinq dernières années, l'apparition, une recrudescence ou l'absence des faits suivants ... ?

Réponses, en %*

	Oui, et c'est nouveau		Oui, mais moins qu'avant
	Oui, et ces faits étaient déjà présents		Non, ma commune n'est pas concernée
	Oui, mais plus qu'avant		

... Atteinte aux biens de la commune



... Incivilités (dépôt sauvage de gravats ou d'ordures)



... Conflits liés à la présence de personnes occupant des espaces sans droit ni titre



... Conflits liés à l'organisation de manifestations ou d'événements non autorisés



* Le total n'est pas toujours égal à 100 % du fait des arrondis.

Infographie *Le Monde*

Source : enquête 2025 Cevipof-Sciences Po en partenariat avec l'Association des maires de France, réalisée en ligne du 1^{er} au 29 octobre auprès de 33 345 maires. 3 774 réponses complètes ont été reçues.

Atteintes à la commune

Avez-vous observé, au cours des cinq dernières années, l'apparition, une recrudescence ou l'absence des faits suivants ... ?

Réponses, en %*  Oui, et c'est nouveau  Oui, et ces faits étaient déjà présents  Oui, mais plus qu'avant  Oui, mais moins qu'avant  Non, ma commune n'est pas concernée

... Atteinte aux biens de la commune



... Incivilités (dépôt sauvage de gravats ou d'ordures)



... Conflits liés à la présence de personnes occupant des espaces sans droit ni titre



... Conflits liés à l'organisation de manifestations ou d'événements non autorisés



* Le total n'est pas toujours égal à 100 % du fait des arrondis.

Source : enquête 2025 Cevipof-Sciences Po en partenariat avec l'Association des maires de France, réalisée en ligne du 1^{er} au 29 octobre auprès de 33 345 maires. 3 774 réponses complètes ont été reçues

Infographie Le Monde

Malgré tout, beaucoup d'entre eux repartiront donc en campagne. Et, là aussi, l'enquête apporte des informations inédites. Notamment sur le coût. On ne savait pas ce que cela représentait dans les villes de moins de 9 000 habitants, où il n'est pas obligatoire de déposer un compte de campagne et où les frais ne sont pas remboursés. D'après les témoignages recueillis, il faut compter 333 euros dans un village de 100 habitants, soit 3 euros par personne. C'est ensuite exponentiel, pour atteindre 7 316 euros dans les communes de 5 000 à 9 000 citoyens.

« *Le prix à payer pour la démocratie est relativement modeste* », conclut Martial Foucault. Pour autant, rappelle David Lisnard, « *l'organisation des élections aussi a un coût pour les communes, qu'elles assument presque intégralement. Mais notre démocratie n'a pas de prix ! Donc, il faut rester vigilants sur les conditions de financement des campagnes, pour qu'elles ne deviennent jamais un frein aux candidatures* ».

Dernier enseignement notable : la réforme du mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ne passe pas. Adoptée le 25 mai, elle instaure une même façon de voter partout dans le pays. Auparavant, lorsqu'il y avait moins de 1 000 habitants (71 % des communes), un candidat pouvait se présenter seul ou en groupe, le décompte se faisait de toute façon par candidat et il n'y avait pas d'obligation de parité. En 2026, quelle que soit la taille de la commune, le scrutin sera proportionnel, de liste et paritaire, respectant une alternance homme-femme.

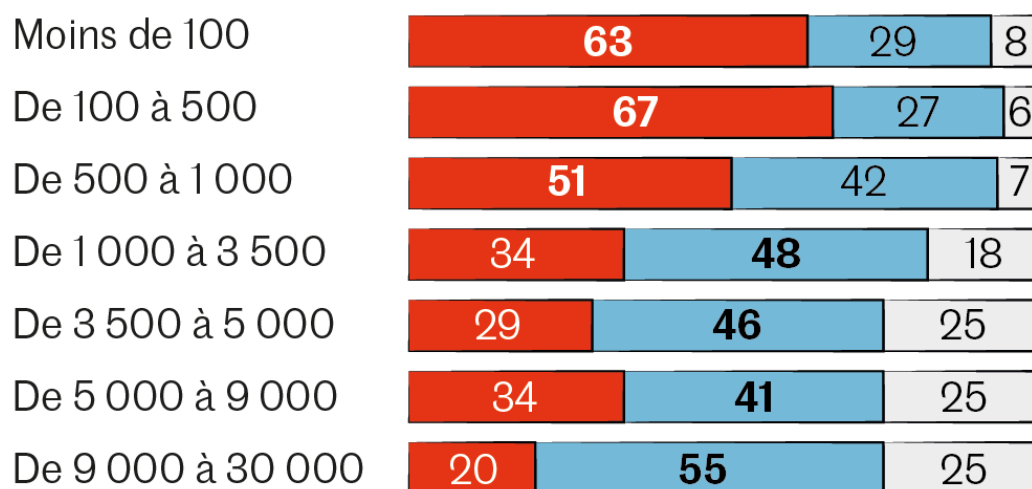
Changement du mode de scrutin

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le mode de scrutin sera désormais un scrutin de liste paritaire. Quel est votre avis sur ce changement ?

Réponses, en %

■ Une mauvaise décision ■ Une bonne décision ■ Ne sait pas

Taille de la commune, en habitants



Infographie *Le Monde*

Source : enquête 2025 Cevipof-Sciences Po en partenariat avec l'Association des maires de France, réalisée en ligne du 1^{er} au 29 octobre auprès de 33 345 maires. 3 774 réponses complètes ont été reçues.

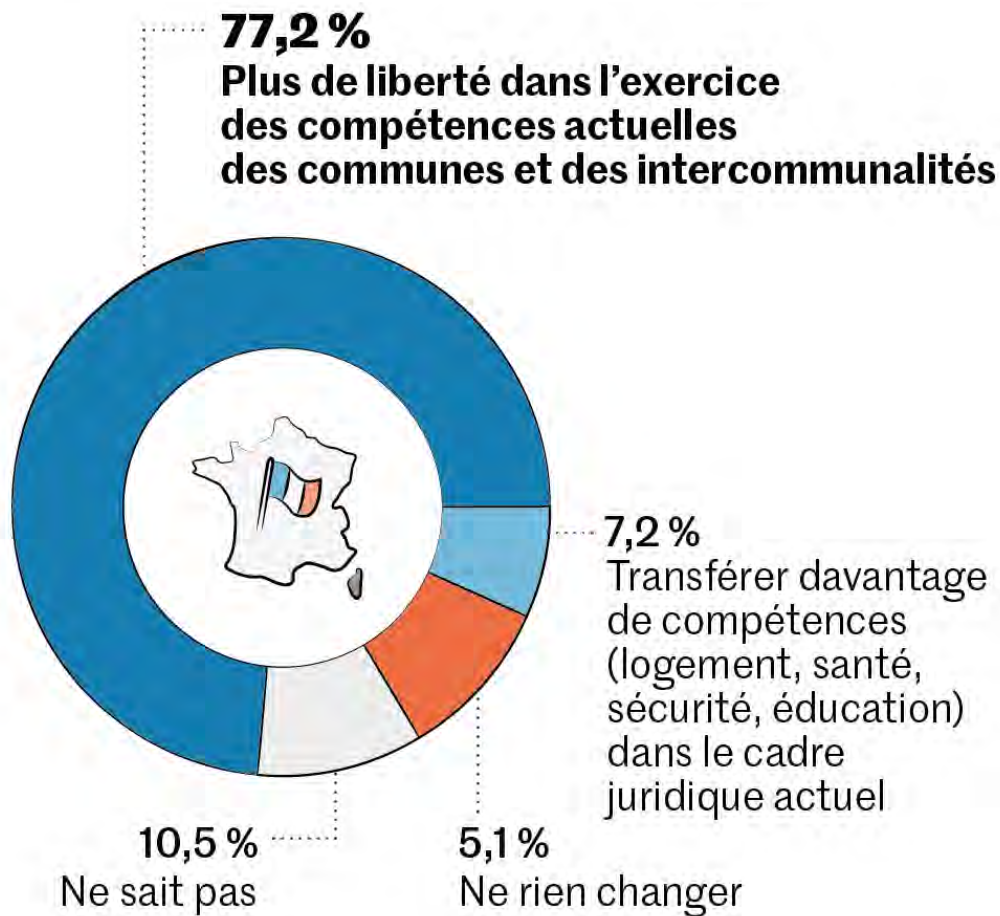
Or, la majorité des maires pensent que c'est une mauvaise décision (52,6 %), contre 36,7 %. Leur principal motif d'inquiétude est la difficulté à constituer une liste (34,6 %). C'est d'ailleurs dans les plus petites communes, les premières concernées, que le rejet est le plus massif (63 % pour celles de moins de 100 habitants et 67 % pour celles de moins de 500 habitants). En revanche, dans celles, plus peuplées, qui appliquent déjà ce mode de scrutin, on loue une bonne décision. Il est intéressant de noter que c'est sur cette question, seulement, que s'exprime un clivage politique : à droite, on s'oppose ; à gauche, on approuve.

Lire aussi | [Municipales 2026 : les candidats doivent faire une place aux femmes dans les villages](#)

Enfin, alors que le premier ministre, Sébastien Lecornu, promet un projet de loi de décentralisation pour décembre, les maires aspirent à une plus grande autonomie : 77,2 % ne demandent pas plus de compétences, mais plus de liberté pour exercer celles qu'ils possèdent déjà. Et neuf sur dix considèrent que les décisions politiques locales n'ont pas à être uniformes sur tout le territoire.

Décentralisation

De manière générale, par rapport à la décentralisation, diriez-vous qu'il faut... ?



Infographie *Le Monde*

Source : enquête 2025 Cevipof-Sciences Po en partenariat avec l'Association des maires de France, réalisée en ligne du 1^{er} au 29 octobre auprès de 33 345 maires. 3 774 réponses complètes ont été reçues.

Benoît Floç'h

Le Monde Ateliers

[Découvrir](#)

Cours du soir

De l'art de juger : dans les coulisses des procès